



Août
2025

Les nouvelles de la section Genève

Début de procédure : ne vous laissez pas embarquer !

Dernièrement, plusieurs reproches, souvent infondés, faits aux mécaniciens par la hiérarchie ont débouché, après de premiers échanges oraux, à des entretiens protocolés. Dans le cadre de procédures qui peuvent ensuite « dégénérer », « les paroles s'envolent et les écrits restent ». Ce qui vous a été promis par téléphone peut vite être oublié alors que quelque chose qui a été protocolé est ensuite difficilement contestable, même lorsque le protocole a été établi dans des conditions discutables et se révèle à charge.

Dans le doute, demandez une confirmation écrite lorsque l'on vous promet quelque chose par téléphone et, en cas d'entretien, contactez sans hésiter geneve@vslf.com ou un membre du comité afin de déterminer de quoi il s'agit précisément et si un accompagnement ou un soutien de la CAP (protection juridique professionnelle) est nécessaire. Mieux vaut cent fois une précaution inutile qu'une fois une procédure mal emmanchée !

Occupation lors d'incapacité à la conduite

Dernièrement, il a été demandé à plusieurs collègues de faire de l'information clientèle sur le quai lors d'incapacités à la conduite. Outre l'inadéquation avec le cahier des charges et le fait que cette fonction a traditionnellement été utilisée comme « punition », cela met à mal la protection de la personnalité. En effet, l'agent est exposé à la vue de toutes et tous qui se demandent inévitablement la cause. En cas d'irrégularité, c'est problématique et cela l'est d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un cas lié à la santé. Pour toutes ces raisons, cette tâche est inadaptée à la situation.

Temps partiel : à la tête du client ?

Alors que la hiérarchie prétend avoir mis des règles claires pour l'attribution des temps partiels, des cas nous ont été remontés où des critères ont été ajoutés de manière unilatérale. Outre le fait que cette situation ne devrait pas exister, cela crée un grand mécontentement. Les membres qui s'estiment lésés sont priés de contacter le comité à geneve@vslf.com.

